



QUESTIONS À...

CHLOÉ MONTHIEU, EXPERTE FLOTTE VÉHICULES & MOBILITÉS AU SEIN DU GROUPE EPSA

L'Automobile & L'Entreprise : Avec la fin du télétravail généralisé, la question du retour au bureau se pose. Doit-on s'attendre à un retour à la normale ou bien les habitudes de mobilités ont-elles été durablement chamboulées par la crise sanitaire ?

Chloé Monthieu : Suivant nos clients, cela varie beaucoup mais la tendance observée confirme que plus de jours de télétravail vont être mis en place dans les entreprises. Cela impacte *de facto* la mobilité des collaborateurs qui se sont mis de plus en plus au vélo et aux trottinettes, déjà depuis les grèves des transports qui ont eu lieu avant la crise sanitaire. La tendance a été accentuée par la période Covid. *A fortiori*, les villes investissent dans des infrastructures pour accompagner ce changement et cela motive encore plus les travailleurs à basculer vers ces modes de mobilité.

A&E : Le vélo est donc le grand gagnant de ce changement !

CM : Tout à fait et les solutions de vélo de fonction se multiplient. Aujourd'hui, de grands groupes, comme Veolia, proposent ce genre d'offre à leurs collaborateurs.

A&E : C'est un mode de déplacement qui

peut être pris en partie en charge par l'employeur à travers le forfait mobilités durables, applicable depuis plus d'un an (11 mai 2020). Pouvez-vous nous rappeler en quoi consiste ce dispositif exactement ?

CM : Le forfait mobilités durables se substitue aux indemnités kilométriques vélo et aux indemnités forfaitaires de covoiturage.

“ Les entreprises ont d'abord comme priorité le verdissement de leur flotte. La question de la mobilité domicile-travail vient souvent dans un second temps. ”

Depuis un an, les entreprises peuvent allouer à leurs collaborateurs la somme de 500 euros par an par le biais d'un titre mobilité ou versés directement sur le salaire, pour faciliter la mobilité lors des trajets domicile-travail. La somme versée est exonérée de cotisations sociales et le collaborateur peut l'utiliser pour entretenir son vélo, faire du covoiturage ou prendre un véhicule en autopartage, par exemples.

A&E : Pour autant, cette solution a-t-elle

réellement permis aux entreprises d'accélérer ?

CM : Pas encore. Nous n'en sommes qu'aux prémices puisque les entreprises ont d'abord comme priorité le verdissement de leur flotte. La question de la mobilité domicile-travail vient souvent dans un second temps. Toutefois, d'un point de vue bien-être au travail, elles ont tout intérêt à mettre en place ce type de solutions. Pour celles qui souhaiteraient se lancer, il faut partir d'une enquête interne pour identifier les besoins, les usages et pour savoir s'il y a un réel intérêt de la part des salariés.

A&E : Quels sont les avantages pour l'entreprise ? Pour les salariés ?

CM : Il s'agit de pouvoir proposer une solution qui réponde à un nouveau besoin de déplacement et à une nouvelle conscience environnementale émergente. C'est l'image de marque de l'entreprise qui s'en trouve valorisée. Cela peut également aider au verdissement du parc car certains salariés préféreraient avoir un crédit mobilité à la place d'un véhicule de fonction et pouvoir choisir le mode de déplacement le plus adapté et le plus écologique en fonction de son besoin. Enfin, le fait de faire du sport participe à son bien-être ●

Propos recueillis par Leslie Auzèrny

